



NOTICE EXPLICATIVE

Marseille, mars 2007

Chers amis cyclistes,

Nous avons le plaisir de vous adresser le règlement du prochain Critérium Juniors Alpes – Provence, ainsi qu'un bulletin d'inscription, et quelques renseignements utiles :

- Comme vous le constaterez, le règlement stipule des inscriptions par équipes de 8 coureurs ; cependant, les équipes comprenant au minimum 5 coureurs seront admises et autorisées à prendre le départ. Dans ce cas, évidemment, le temps du contre-la-montre par équipe sera toujours pris sur le 4^e coureur.
- Par ailleurs, nous accepterons également, comme précisé dans le règlement, des équipes mixtes composées de coureurs de 2 clubs (à la condition expresse que ces clubs ne soient pas déjà représentés dans les sélections départementales, bi-départementales ou régionales) ; en cas de litige à ce niveau-là, priorité sera donnée aux sélections.
- Pour les équipes désireuses de se loger sur Gréoux les Bains vendredi soir, merci de prendre contact avec l'Office du Tourisme au 04 92 78 01 08.

Vous souhaitant un bon début de saison 2007, et au plaisir de vous (re)voir fin avril,

Sébastien FRISON
Responsable de l'organisation
06 69 58 48 29

Organisateur des **Bosses du 13** et du **Critérium Cycliste Juniors Alpes - Provence**

Adresse postale : Vélo-Club La Pomme-Marseille – BP 307 – 13366 Marseille Cedex 11
Tél. : 04 91 35 16 10 (lignes groupées) Fax : 04 91 35 94 11 E-mail : contact@veloclublapomme.com
Siège social : 462, boulevard Mireille Lauze – 13011 Marseille



CRITERIUM JUNIORS ALPES-PROVENCE 2007 **REGLEMENT DE L'EPREUVE**

ATTENTION : Le présent règlement annule et remplace le règlement établi précédemment (changement des règles de composition des équipes sur demande du président du jury)

Le VC La Pomme Marseille organise, sous l'égide de la FFC et en collaboration avec l'Association Les Boucles du Verdon et La Pédale Gapençaise, une épreuve nationale par étapes juniors (2.14) de 3 étapes sur 2 journées, dont une demi-étape contre-la-montre par équipes.

La participation est limitée à 150 coureurs.

Dates et lieux :

Samedi 28 avril 2007 à Gréoux Les Bains (04), dimanche 29 avril 2007 à Savines-le-Lac / Réallon (05)

Inscriptions :

Par équipes constituées de 8 coureurs impérativement ; inscriptions par timbre fédéral ou chèque auprès du VC La Pomme Marseille (5,40 euros par étape et par coureur, soit 3 x 5,40 euros = 16,20 euros par coureur).

Conformément au règlement des épreuves 2.14, la participation ne peut se faire que par équipes; elle est ouverte aux :

- juniors français ;
- juniors étrangers titulaires d'une licence FFC au titre d'un club français ;
- juniors (français & étrangers) titulaires d'une licence délivrée par une fédération étrangère au titre d'un club français ;
- juniors étrangers dans le cadre d'une participation étrangère limitée à 3 équipes.

La participation par équipes sous-entend une inscription groupée au nom de l'équipe; elle est ouverte aux :

- équipes de clubs (2 étrangers hors Eee maximum par club)
- équipes mixtes composées de coureurs de 2 clubs (à la condition expresse que ces clubs ne soient pas déjà représentés dans les sélections départementales, bi-départementales ou régionales)
- équipes départementales, inscrites par les comités départementaux
- équipes bi-départementales d'une même région, ne comprenant aucun coureur de club déjà représenté
- équipes régionales, inscrites par les comités régionaux
- équipes de sélection et de clubs étrangers (3 équipes maximum)

Hébergement :

L'hébergement en demi-pension, du samedi au dimanche, peut être réservé par l'organisation, ainsi que la collation de samedi midi ; le montant de ces prestations est à la charge des participants, et est à réserver en même temps que les inscriptions, au plus tard le 13 avril 2007.

Tarifs :

- hébergement en demi-pension dans la station de Réallon (dîner du samedi + nuitée + petit-déjeuner du dimanche) : 30 euros par personne, coureur ou accompagnant
- collation de samedi midi à Gréoux-les-Bains : 12 euros par personne, coureur ou accompagnant.
- l'hébergement et la collation doivent impérativement être réservés en même temps que l'inscription à l'épreuve, à l'aide du formulaire de l'organisation, 15 jours au plus tard avant l'épreuve ; le paiement de ces prestations se fait directement à l'ordre du VC La Pomme Marseille.

Règlement particulier du contre-la-montre par équipes :

- l'intégralité des coureurs inscrits à l'épreuve doivent participer au contre-la-montre
- le temps à l'arrivée est pris sur le 4^e coureur de chaque équipe ; pour les coureurs lâchés, sera pris en compte le temps réel
- les vélos de contre-la-montre, guidons corne de vache et prolongateurs type triathlon sont interdits ; sont autorisés : les roues spécifiques, hautes, pleines ou à bâtons, agréées – les casques de contre-la-montre agréés.

Braquet :

Le braquet maximal autorisé est de 7m93 ; un contrôle systématique sera effectué sur les vélos et roues de rechange avant le départ de chaque étape.

Classements :

Les classements se font par addition des temps réalisés sur chaque étape ou demi-étape ; un coureur n'ayant pas pris le départ ou ayant abandonné lors d'une étape ou demi-étape, ne sera pas autorisé à participer aux étapes ou demi-étapes suivantes.

Seront récompensés :

1^o étape, contre-la-montre par équipes :

- les 3 premières équipes
- les maillots de leader seront distribués comme suit :
 - Leader : 1^o coureur sur la ligne de la meilleure équipe
 - GPM : 1^o coureur sur la ligne de la deuxième équipe
 - Rushes : 1^o coureur sur la ligne de la troisième équipe
 - Junior 1^o année : 1^o junior 1 sur la ligne de la première équipe ayant un junior 1 dans son quatuor de tête

1^o étape, épreuve en ligne :

- les 3 premiers au scratch
- le 1^o junior 1 au scratch
- la meilleure équipe au scratch (par addition des temps sur 3 coureurs)
- le vainqueur des GPM = leader du classement
- le vainqueur des Rushes = leader du classement
- le coureur le plus combatif
- le leader du classement général
- le leader du classement général des juniors 1

2^o étape, épreuve en ligne :

- les 3 premiers au scratch
- le 1^o junior 1 au scratch
- la meilleure équipe au scratch (par addition des temps sur 3 coureurs)
- le vainqueur des GPM
- le vainqueur des Rushes
- le coureur le plus combatif
- le vainqueur du classement général
- le vainqueur du classement général des GPM
- le vainqueur du classement général des Rushes
- le vainqueur du classement général des juniors 1
- l'équipe vainqueur du classement par équipes

Barèmes :

En cas d'ex æquo au temps au classement général, les coureurs seront départagés au temps du contre-la-montre par équipe ; si l'ex æquo persiste, les coureurs seront départagés à la place obtenue lors de la dernière étape.

Grand Prix de la Montagne :

GPM 1 :

Place (à chaque sprint)	1	2	3	4	5
Points	8	5	3	2	1

GPM 2 :

Place (à chaque sprint)	1	2	3
Points	5	3	2

Le classement de la Montagne de chaque étape est déterminé par l'addition des points obtenus lors des passages de lignes GPM de l'étape.

Pour le classement final de la Montagne, le coureur cumule les points obtenus à chaque étape.

Rushes :

Place (à chaque sprint)	1	2	3
Points	5	3	2

Le classement des Rushes de chaque étape est déterminé par l'addition des points obtenus lors des passages de lignes rush de l'étape.

Pour le classement final des Rushes, le coureur cumule les points obtenus à chaque étape.

Dotations :

274 euros pour les demi-étapes de samedi (sur 5 équipes lors du clm par équipes, sur 20 coureurs lors de la demi-étape en ligne)

540 euros pour l'étape de dimanche (sur 20 coureurs)

Classement général : 50% du montant des prix distribués lors des étapes et demi-étapes, soit 540 euros.

Pour tout ce qui n'est pas précisé dans le présent règlement, s'appliquent les règlements de la FFC et de l'UCI en vigueur au jour de l'épreuve.

Programme prévisionnel :
Le dossier technique complet sera adressé aux équipes dès inscription

Samedi 28 avril 2007 : Gréoux-les-Bains (Alpes de Haute Provence)

1° demi-étape : Gréoux-Gréoux, CLM par équipes

Faux plats montants puis descendants

Distance : 15 km

Horaires : 1° départ à 11h, départs de 2' en 2'

2° demi-étape : Gréoux-Gréoux, épreuve en ligne

Parcours vallonné : 2 GPM2, 2 Rushes

Distance : 69km

Départ : 15h

Dimanche 29 avril 2007 : Savines-le-Lac – Réallon (Hautes-Alpes)

Epreuve de montagne, arrivée en station : 1 GPM1, 2GPM2, 3 Rushes

Distance : 101 km

Départ : 11h

TOUS LES DETAILS D'ORGANISATION FIGURERONT SUR
WWW.VELOCLUBLAPOMME.COM,
RUBRIQUE « NOS ORGANISATIONS »

CONTACT :

Sébastien FRISON, Responsable événements

VC La Pomme Marseille, Tél : 04 91 35 16 10, Fax : 04 91 35 94 11, contact@veloclublapomme.com

www.veloclublapomme.com

Organisateur des Bosses du 13 et du Critérium Cycliste Juniors Alpes - Provence

Adresse postale : Vélo-Club La Pomme-Marseille – BP 307 – 13366 Marseille Cedex 11
Tél. : 04 91 35 16 10 (lignes groupées) Fax : 04 91 35 94 11 E-mail : contact@veloclublapomme.com
Siège social : 462, boulevard Mireille Lauze – 13011 Marseille